

## Transport à la demande

### Qui peut en bénéficier ?

Jusqu'au 31 août 2025 :

Du lundi au vendredi de 7h à 20h et le samedi de 7h à 13h (aucun service les jours fériés), le service TAD assure des trajets sur les 16 communes du territoire et La Guerche-de-Bretagne.

Ce service nécessite une adhésion préalable gratuite et un justificatif de domicile, en téléchargeant directement la demande d'adhésion disponible ci-contre, ou encore via ['Adhésion'](#).

Après réception de leur carte TAD nominative, les adhérents peuvent réserver leur trajet soit par téléphone auprès de l'accueil, ou soit en ligne.

**Le service n'assure pas :**

- le transport scolaire au départ et/ou à destination de l'établissement scolaire ;
- les déplacements pour des activités extra-scolaires non initiées par la Communauté de communes.
- de transport médical ou sanitaire des personnes non-autonomes (alzheimer, handicaps physiques et/ou mentaux lourds...)
- des déplacements à des fins professionnelles (hormis en lien avec les structures locales de l'emploi pour (ré)insertion professionnelle).

### Tarif et trajets

- 2 € par trajet simple (espèces uniquement – pas de monnaie rendue)
- Gratuit pour les enfants de moins de 8 ans, accompagnés d'un adulte adhérent.
- Limite : 4 trajets simples par semaine par personne
- Des dérogations sont possibles pour les PASS Pro, sur prescription.

**ATTENTION, à partir du 1er septembre 2025, le service évolue pour assurer les trajets du lundi au vendredi, de 8h à 18h30 (aucun service les jours fériés) du Transport à la demande (TAD). Les bénéficiaires du TAD devront remplir les conditions préalables d'un des 4 PASS proposés ci-dessous :**

#### Les PASS

#### **PASS Accessibilité**

**Pour les personnes âgées de 75 ans et plus**

**Pour les personnes ayant une Carte Mobilité Inclusion (CMI) mention "invalidité"** (les anciennes cartes d'invalidité sont admises jusqu'à leur date d'expiration au 31 décembre 2026).

- Pièces à fournir : Carte d'identité et une Carte Mobilité Inclusion (CMI), mention « invalidité »

#### **PASS Jeunes**

**Pour les jeunes à partir de 8 ans, inscrits :**

- aux activités encadrées par le service Sports communautaire,
- ou aux activités des Espaces Jeunes coordonnées par le service Enfance/Jeunesse communautaire.

Pièces à fournir : Validation préalable requise par le service concerné.

#### **PASS'Art**

**Pour les élèves inscrits au Hang'Art.**

Pièces à fournir : justifier d'une inscription à l'école de musique.

## PASS Insertion Pro

**Pour les personnes en (ré)insertion professionnelle ne disposant d'aucun véhicule motorisé ET répondant aux conditions supplémentaires (au moins une) ci-dessous :**

- Résider à plus de 1,5 km d'un arrêt de ligne régulière
- Travailler sur un pôle autre que leur pôle de rattachement (ex : Brie vers Retiers)
- Travailler sur un chantier d'insertion géographiquement « isolé »

**Pièce à fournir :** Justificatif d'un organisme d'insertion requis (Mission Locale, Relais emploi, etc.)  
Adhésion préalable gratuite, à la Communauté de communes, en téléchargeant directement la demande d'adhésion disponible ci-contre, ou encore via 'Adhésion'

**Après réception de leur carte TAD nominative, les adhérents peuvent réserver leur trajet soit par téléphone auprès de l'accueil, ou soit en ligne via le site internet (rafcom.bzh, rubrique 'Transport à la demande').**

### Quels sont les tarifs ?

- **3 € par trajet simple** (espèces uniquement – pas de monnaie rendue)
- **Gratuit pour les enfants de moins de 8 ans**, accompagnés d'un adulte adhérent.
- **Limite** : 4 trajets simples par semaine par personne
- Des dérogations sont possibles pour les PASS Insertion Pro, sur prescription.

### Comment réserver ?

**L'adhérent doit réserver son trajet :**

**par téléphone au 02 99 43 64 87,**

**par internet via [ce lien](#),**

**réservez au plus tard la veille du jour ouvré, avant 12h.**

**Au-delà de ces délais, les réservations ne pourront être retenues.**

**En cas d'annulation, prévenir par téléphone l'accueil durant les horaires d'ouvertures, avant le déplacement du transporteur. Si vous ne prévenez pas, le trajet sera facturé (3 €). En cas d'abus, l'adhésion pourra être suspendue ou résiliée.**

## A savoir !

Le service TAD peut vous permettre d'accéder aux autres réseaux de transport existants sur le territoire, à savoir :

- Le réseau **[Mobilifées via ce lien](#)**
- Le réseau de transports de la Région Bretagne ([www.transports.bretagne.bzh](http://www.transports.bretagne.bzh)) et de Vitré Communauté ([ligne La Guerche - Vitré](#))
- [La ligne de train Sncf Ter Rennes - Châteaubriant](#),
- Les aires de covoiturage listées dans les points d'arrêt.
- Covoiturez pour l'emploi ou la formation avec [éhop solidaires](#)

rgba(255,255,255,1)

## INFO | CONTACT

[Faire une demande d'adhésion](#)

[Se connecter pour réserver un trajet](#)

**Réservez au plus tard la veille du jour ouvré, avant 12h.**

**En cas d'annulation,** prévenir par téléphone l'accueil durant les horaires d'ouvertures, avant le déplacement du transporteur. Si vous ne prévenez pas, le trajet sera facturé.

**En cas d'abus,** l'adhésion pourra être suspendue ou résiliée.

02 99 43 64 87  
mobilités  rafcom bzh

rgba(255,255,255,1)

## À télécharger

Fichier

[Demande d'adhésion TAD](#) (.pdf - 126.97 Ko)